



« Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux. » Jean-Jacques Rousseau (du Contrat Social)

1792, première décision de la Convention : Il n'y aura point de président de la France !

Le 21 septembre 1792 s'ouvrit le premier débat à la Convention nouvellement élue et c'est le député de Paris, Pierre Louis Manuel qui prit le premier la parole pour proposer : « Je demande que le président de la France soit logé dans le palais national des Tuileries, que toujours il soit suivi du signe de la loi et de la force publique et que partout il porte le respect ; je demande que toutes les fois qu'il ouvrira la séance les citoyens se lèveront à son aspect. ».

Ce bref discours ne suscita que quelques applaudissements perdus dans les murmures et tout aussitôt la réplique de plusieurs députés :

Jean-Baptiste Mathieu : « Nos prédécesseurs ont perdu beaucoup de temps à régler les dimensions du fauteuil du ci-devant roi, nous ne voulons pas commettre la même faute. »

François Chabot : « Ce n'est pas seulement le nom de roi que la nation veut abolir, mais tout ce qui peut sentir la prééminence : défiez-vous de ce penchant aux idées aristocratiques ; gardez vous d'ériger en idole ou en sultan le simple officier des mandataires du peuple ! Il n'y aura point de président de la France ; vous n'environnez pas des attributs abhorrés de la royauté ceux que l'amour des peuples doit seul investir et honorer. Vous ne pouvez rechercher d'autre dignité que de vous mêler avec les sans-culottes qui composent la majorité de la nation. »

Tallien : « Hors de cette salle le président est un simple citoyen ; si on veut lui parler on ira le chercher au troisième ou au cinquième étage, c'est là que loge la vertu. » (Applaudissements)

Couthon : « Ce n'est pas la royauté seulement qu'il importe d'écarter de cette constitution, c'est toute espèce de puissance individuelle qui tendrait à restreindre les droits du peuple et blesserait les principes de l'égalité. »

L'idée d'élire un président de la nation fut immédiatement rejetée. La Constitution adoptée en 1793 reste la plus démocratique que notre pays ait jamais connue.

SOMMAIRE

Page 2 : Le combat de Robespierre, un combat d'actualité
 Page 3 : Victor Hugo et la convention
 des nouvelles de l'AMRA
 nouvelle résidence Robespierre à St Laurent
 Page 4 : La Terreur et le Tribunal Révolutionnaire (suite et fin)
 Page 5 : Le Pas-de-Calais durant les années terribles (suite)
 Page 6 : Deux lettres inédites d'Augustin Robespierre
 Page 7 : Le 3^{ème} bataillon d'Arras en guerre en Vendée
 Page 8 : Rubrique *C'est à lire - c'est à voir*
 Page 9 : Et toujours la tentation de refaire l'Histoire
 Page 9 & 10 : Robespierre vu par Jean Jaurès
 Page 10 : Les manuscrits de Robespierre (suite)
 Page 11 : La colonne Dampierre de Valenciennes
 Page 12 : Charles X, l'exécrable roi de France
 Le décret du 25 brumaire An II et les loteries

Les Amis de Robespierre
 tiendront leur assemblée générale
 du 25^{ème} anniversaire de l'ARBR
 le samedi 31 mars à 9h30
 à l'Office culturel d'Arras
 61 Grand'place
 (voir en page intérieure)

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)
 Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
 62000 ARRAS
 Mél : amisderobespierre@orange.fr
www.amis-robespierre.org

Le combat de Robespierre, un combat d'actualité

Qui chez les *Amis de Robespierre* ne s'est pas entendu dire : « Pourquoi tu t'intéresses à Robespierre ? » comme si c'était là une lubie d'un autre âge, comme s'il fallait être un obsédé de l'Histoire pour sortir de l'oubli un personnage historique certes connu, mais qui tout compte fait n'aurait marqué l'histoire de notre pays que sur une très courte période, et qui surtout traîne avec lui l'image d'un tyran avide de sang.

C'est bien mal connaître cet homme et le modernisme de ses idées. Albert Mathiez résumait ainsi son intérêt pour l'homme de la Révolution : « *Nous aimons Robespierre parce qu'il a incarné la France révolutionnaire dans ce qu'elle avait de plus noble, de plus généreux, de plus sincère [...] Nous aimons Robespierre parce que son nom, maudit par ceux-là mêmes qu'il a voulu affranchir, résume toutes les iniquités sociales dont nous voulons la disparition. En consacrant nos efforts et nos veilles à réhabiliter sa mémoire, nous ne croyons pas servir seulement la vérité historique, nous sommes sûrs de faire chose utile pour cette France, qui devrait rester ce qu'elle était du temps de Robespierre, le champion du droit, l'espoir des opprimés, l'effroi des oppresseurs, le flambeau de l'Univers* » (conférence à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales le 14 janvier 1920).

Son combat pour la justice sociale, qu'il subordonne à l'égalité, aura été la grande préoccupation de sa carrière politique : « *Les grandes richesses corrompent et ceux qui les possèdent et ceux qui les envient. Avec les grandes richesses, la vertu est en horreur, le talent même, dans les pays corrompus par le luxe, est regardé moins comme un moyen d'être utile à la patrie que comme un moyen d'acquérir de la fortune. Dans cet état de choses, la liberté est une vaine chimère, les lois ne sont plus qu'un instrument d'oppression. Vous n'avez donc rien fait pour le bonheur public si toutes vos lois, si toutes vos institutions ne tendent pas à détruire cette trop grande inégalité des fortunes* » (discours du 7 avril 91). C'est encore lui qui affirme : « *La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là* », ou encore « *Peuple, souviens-toi que si la justice ne règne pas, la liberté n'est qu'un vain mot* ».

Son combat contre le libéralisme économique est une conséquence directe de sa constante préoccupation égalitaire : « *La liberté du commerce est nécessaire jusqu'au point où la cupidité homicide commence à en abuser* », car « *il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle* ». Il n'aura de cesse de combattre les affairistes et spéculateurs qui accumulent leurs richesses sur le dos du peuple : « *Allez prêcher le culte de la liberté à ces spéculateurs avides qui ne connaissent que l'hôtel de Plutus!* [Dieu de la richesse dans l'Antiquité romaine] *Tout ce qui les intéresse, c'est de savoir en quelle proportion le système actuel de nos finances peut accroître, à chaque instant du jour, les intérêts de leurs capitaux...* » (numéro du 4 juin 92 de son journal *Le Défenseur de la Constitution*). Comme souvent, il accompagne son propos d'une justification moralisatrice : « *Nul homme n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son voisin qui meurt de faim* ».

Son combat pour la démocratie : « *La démocratie est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même* ». Parce que, comme le pense Robespierre « *ce n'est pas être souverain que d'élire de temps en temps quelques représentants* », la Constitution de 93 prévoit d'accorder au peuple souverain un droit de regard qui lui permet de valider les lois du corps Législatif. Notons au passage un de ses rares succès pendant la Constituante, quand il fera adopter par l'Assemblée une décision qu'on aurait du mal à imaginer de nos jours, à propos de la non-éligibilité des députés dans la nouvelle assemblée : « *Il faut que les législateurs se trouvent dans la situation qui confond le plus leur intérêt et leur vœu personnel avec celui du peuple ; or, pour cela, il est nécessaire que souvent ils redeviennent peuple eux-mêmes. Mettez-vous à la place des simples citoyens et dites de qui vous aimeriez mieux recevoir des lois : ou de celui qui est sûr de n'être bientôt plus qu'un simple citoyen, ou de celui qui tient encore à son pouvoir par l'espérance de le perpétuer ?* » (18 mai 1791).

Son combat pour la limitation du droit de propriété. Il a rapidement senti que c'était là une des pierres d'achoppement des objectifs de la Révolution. En juillet 91, Barnave ne déclarait-il pas : « *Si la Révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger : dans la ligne de la liberté, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la royauté ; dans la ligne de l'égalité, le premier acte qui pourrait suivre serait l'anéantissement de la propriété* ». Et le problème de la propriété individuelle est bien au centre de ce grand malentendu entre la plupart des députés des trois assemblées successives d'une part, et Robespierre et ses amis les plus proches d'autre part, qui, ne remettant pas en cause la propriété individuelle, ne cesseront de tenter de limiter ce droit au besoin de chacun. Les quatre articles concernant la propriété que Robespierre va proposer lors du débat sur l'adoption de la constitution de 93 seront d'ailleurs jugés trop audacieux par les Montagnards eux-mêmes. Toutes les constitutions depuis 1791 font du droit de propriété un droit sacré.

C'est à l'échelle du monde et du système qui le domine que se mesure l'actualité du combat de Robespierre.

Yves Adam

Conférence aux Kiwanis

Le 17 janvier, à la demande de la section locale arrageoise des Kiwanis (qui intervient au bénéfice des enfants défavorisés) une conférence sur la vie de Robespierre, sa lutte pour la défense du peuple de France, son rôle pendant la Révolution, a été faite par Yves Adam, secrétaire de l'ARBR.

Victor Hugo et la Convention

« En même temps qu'elle dégagait de la révolution, cette assemblée produisait de la civilisation. Fournaise, mais forge. Dans cette cuve où bouillonnait la terreur, le progrès fermentait. De ce chaos d'ombre et de cette tumultueuse fuite de nuages, sortaient d'immenses rayons de lumière parallèles aux lois éternelles. Rayons restés sur l'horizon, visibles à jamais dans le ciel des peuples et qui sont, l'un la justice, l'autre la tolérance, l'autre la bonté, l'autre la raison, l'autre la vérité, l'autre l'amour.

La Convention promulguait ce grand axiome : La liberté du citoyen finit où la liberté d'un autre citoyen commence; ce qui résume en deux lignes toute la sociabilité humaine.

Elle déclarait l'indigence sacrée ; elle déclarait l'infirmité sacrée dans l'aveugle et le sourd-muet devenus pupilles de l'Etat, la maternité sacrée dans la fille mère qu'elle consolait et relevait, l'enfance sacrée dans l'orphelin qu'elle faisait adopter par la patrie, l'innocence sacrée dans l'accusé acquitté qu'elle indemnisait. Elle flétrissait la traite des noirs : elle abolissait l'esclavage. Elle proclamait la solidarité civique. Elle décrétait l'instruction gratuite. Elle organisait l'éducation nationale par l'école normale à Paris, l'école centrale au chef-lieu et l'école primaire dans la commune. Elle

créait les conservatoires et les musées. Elle décrétait l'unité de code, l'unité de poids et mesure, et l'unité de calcul par le système décimal. Elle fondait les finances de la France, et à la longue banqueroute monarchique elle faisait succéder le crédit public. Elle donnait à la circulation le télégraphe, à la vieillesse les hospices dotés, à la maladie les hôpitaux purifiés, à l'enseignement l'école polytechnique, à la science le bureau des longitudes, à l'esprit humain l'institut. En même temps que nationale, elle était cosmopolite.

Des 11210 décrets qui sont sortis de la Convention, un tiers a un but politique, les deux tiers ont un but humain. Elle déclarait la morale universelle base de la société et la conscience universelle base de la loi. Et tout cela, servitude abolie, fraternité proclamée, humanité protégée, conscience humaine rectifiée, loi du travail transformée en droit et d'onéreuse devenue secourable, richesse nationale consolidée, enfance éclairée et assistée, lettres et sciences propagées, lumière allumée sur tous les sommets, aide à toutes les misères, promulgation de tous les principes, la Convention le faisait, ayant dans les entrailles cette hydre, la Vendée, et sur les épaules ce tas de tigres, les rois. »



Quatre-vingt-treize

(1874)

Des nouvelles de l'AMRA (Association pour un Musée Robespierre à Arras)

Notre demande de rendez-vous auprès de la municipalité d'Arras n'a toujours pas eu d'écho. Plusieurs questions attendent pourtant une réponse :

Qu'en est-il des projets municipaux concernant le devenir de la Maison de Robespierre, occupée à ce jour par les Compagnons du Devoir?

Le projet de salle consacrée à Robespierre au Palais St Vaast s'oppose-t-il au projet de musée ? Rappelons que la pétition mise en ligne sur le site de l'ARBR pour demander que la maison de Robespierre soit érigée en musée, a déjà recueilli 2386 signatures à ce jour (21 février).

La municipalité a-t-elle l'intention de déposer un dossier auprès du Ministère de la culture pour labelliser la maison de Robespierre comme lieu de mémoire parmi les « Maisons des Illustres » ? (voir note en bas de la page 4)

Certes l'AMRA se réjouit des initiatives municipales concernant l'achat de la lettre des serins (cf l'Incorruptible n°78) ou la mise à disposition d'une copie des manuscrits de Robespierre et Le Bas (voir page 10), mais une étape supplémentaire doit maintenant être franchie en prenant nettement position pour la réalisation d'un musée dans la dernière demeure de Robespierre.

Yves Adam, Président de l'AMRA



Cette toute nouvelle résidence construite à Saint-Laurent-Blangy près d'Arras, vient d'être baptisée du nom de ROBESPIERRE.

Judicieuse décision si on sait qu'elle se trouve à deux pas bords de la Scarpe dans un lieu verdoyant où se réunissaient les poètes arrageois de la société anacréontique des ROSATI à laquelle appartenait le jeune Maximilien Robespierre.



IV. L'organisation du Tribunal

A Paris, Le Tribunal connaîtra *quatre présidents* : Jacques Montané (mars-juillet 93), Herman (juillet-sept 93) ex avocat au barreau d'Arras qui sera guillotiné après Thermidor, Dumas (sept-9 thermidor, mis à mort le 10) et Dobsen qui finira procureur impérial à Trèves.

Les juges sont professionnels pour la plupart, quasiment tous hommes de loi de l'ancien régime. A l'image de Foucault, élu juge dès mars 93, tous ont la certitude d'œuvrer pour la révolution et la débarrasser de ses ennemis : « Fasse le ciel que la justice triomphe, que tous les ennemis du peuple soient anéantis, que les hommes aient les vertus sauvages des républicains, qu'enfin ils deviennent les meilleurs. Alors il ne faudra plus de juges, de canons, de sabres, de baïonnettes ; nous les changerons en arguments oratoires et nous serons heureux. Mais ce temps est encore éloigné. »

Le jury est composé pour la plupart de travailleurs intellectuels, de petits bourgeois ou d'artisans. Tous ont fait le 14 juillet ou le 10 août, se reconnaissent en Robespierre et feront honnêtement leur travail *en leur âme et conscience* de patriotes voulant mener la révolution à son terme. Rien à voir avec les monstres assoiffés de sang que l'histoire voudra retenir. Le jury est pourtant un jury de classe : aucun représentant des sans-culottes et des travailleurs, sans doute la raison pour laquelle il enverra à la guillotine davantage de prolétaires que d'aristocrates.

Le parquet est composé pour la plupart de professionnels mais aussi de cadres de la révolution jacobine. Composé de l'accusateur public et de ses cinq substituts, il croit en sa mission de sauveur de la république, à l'image du prêtre substitut Royer : « Jacobins, ... depuis quatre ans, nous parlons beaucoup, mais nous n'avons rien fait de ce que nous avons dit... Depuis quatre ans, nos orateurs tonnent contre l'aristocratie, et cependant, l'aristocratie respire, paisible, au milieu de nous. Nous avons parlé pendant quatre ans, taisons-nous seulement pendant un mois et la République est sauvée. »

Mais, de par sa fonction et sa personnalité, le moteur du Tribunal est avant tout Fouquier-Tinville, qui jusqu'au mois d'août 92 était passé à côté de la Révolution sans y participer d'aucune manière. Il ne doit sa place qu'à un vague lien de parenté avec Camille Desmoulins qui le fait nommer par Danton - devenu ministre de la justice - au Tribunal du 17 août, puis il devient substitut au Tribunal Révolution



naire avant d'être élu Accusateur Public. Il ne cache pas son antipathie à l'égard de Robespierre, et aura d'ailleurs des contacts fréquents avec les membres du comité de Sureté Générale avant Thermidor. Très légaliste, il mènera sa tâche avec la rigueur qu'il avait pour lui-même et ses collaborateurs.

Yves Adam

Martial Joseph Herman

Né à Saint Pol sur Ternoise en 1759 dans le Pas-de-Calais, Président du directoire du département en 1792. Après avoir siégé à la tête du Tribunal Criminel d'Arras, il est nommé Président du Tribunal Révolutionnaire à Paris en août 93. C'est lui qui va présider les procès de Marie-Antoinette, des Hébertistes puis des Dantonistes. Il sera guillotiné le 7 mai 1795 avec d'autres membres du tribunal, dont Fouquier-Tinville.

Albert Mathiez dira de lui : « Parmi les robespierristes, qui comptèrent tant d'honnêtes gens, dévoués à leurs devoirs et passionnés pour le bien public, la figure d'Herman brille d'un éclat particulier ».

A relire : la série d'articles de Jacqueline Grimault dans les numéros 65 à 68 de *L'Incorruptible*.



La maison de Robespierre labellisée « Maison des Illustres » ?

Un nouveau label du ministère de la culture est voué à valoriser les lieux où des personnalités ont habité. Un inventaire des lieux susceptibles de répondre aux critères de sélection est en cours. L'ARBR fera tout pour que la dernière demeure de Robespierre à Arras soit retenue dans la liste.

Près des trois quarts de la Révolution se sont déroulés dans une France en guerre contre des armées étrangères. En février 1793, 200 000 hommes étaient sous les drapeaux, ils étaient 804 000 en décembre. En 1794 le pays supportait le poids considérable de 14 armées en lutte sur les fronts du Nord, de l'Est, des Alpes, des Pyrénées et des côtes de l'Ouest.

C'est bien ce contexte de guerre qui a contribué à donner à la Révolution le cours tragique qu'elle a pris. Ce sont les terribles contraintes imposées aux populations par les impérieux besoins de la guerre (levée en masse de centaines de milliers d'hommes, réquisitions, privations) et les inévitables mécontentements qu'elles entraînaient, dont s'est nourrie la contre-révolution.

Durant des années, la tâche dominante des élus des départements des districts et des municipalités a été de répondre aux exigences de l'armée. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les registres de leurs délibérations conservés aux archives départementales :

20 septembre 1793 : Fontaine, le maire de Mont-St-Eloy a 5 fils (de 23, 22, 18, 5 ans et un plus jeune). Considérant que, tandis que les citoyens indigents et nécessaires à la subsistance de leurs parents se portent volontaires à la défense de la république, ce serait un abus intolérable que des citoyens plus aisés se permettent de retenir leurs enfants et que si cet abus n'était pas fortement réprimé il en résulterait un découragement ou du moins un mécontentement général. Fontaine, maire de Saint-Eloy est suspendu de ses fonctions sur le champ, mis en état d'arrestation ainsi que l'aîné de ses fils. La gendarmerie est requise pour arrêter et amener à la maison d'arrêt le second et le troisième fils du dit Fontaine. L'arrêté sera proclamé solennellement au village de Mont-Saint-Eloy.

11 brumaire an II : Un détachement de gardes nationaux sédentaires d'Arras sera envoyé à Fampoux pour prêter main forte à la gendarmerie et arrêter les jeunes gens de la réquisition rentrés dans leur foyer. Les maires et officiers municipaux doivent fournir nourriture et logement au détachement et fournir la liste des jeunes gens qui seront conduits à Arras. La même mesure est prise les jours suivants pour les communes de Roeux et Plouvain.

12 brumaire an II : Les maires et procureurs des communes de Duisans et Izel-les-Hameaux où les jeunes gens ont refusé de partir sont convoqués par le directoire du département.

14 brumaire an II : Théodore Plouviez vient dire que son fils faisant partie de la réquisition dernière est retourné à l'armée du Nord en qualité d'artilleur engagé le 23 août dernier, n'étant revenu que pour les semailles. Théodore Plouviez est mis en état d'arrestation jusqu'à ce que la municipalité justifie ce qu'il a dit. Mais il sera ménagé en raison de son grand âge.

15 brumaire an II : Les membres du conseil général de la commune de Plouvain déclarent que tous les jeunes gens ont été requis de partir ce qu'ils ont fait, que cependant plusieurs d'entre eux sont revenus et se sont cachés et que tous ont été dénoncés au district. Aucun membre de la municipalité n'a de fils de retour.

16 brumaire : Le conseil d'administration du 3ème bataillon d'Arras envoie la liste des citoyens d'Arras qui ont abandonné leur drapeau.

Le conseil général de la commune d'Arras est chargé de faire arrêter les fuyards pour les conduire à leur bataillon et mettre en état d'arrestation leurs pères et mères.

Tous les tailleurs d'Arras et environs sont mis en réquisition pour confectionner habits et équipements de la nouvelle levée. Un atelier de sept tailleurs sera continuellement occupé à tailler des habits.

Les recrues partaient à l'armée équipées et armées par la commune elle-même. Les forgerons fabriquaient des piques etc.

1^{er} germinal : Chaque ouvrier cordonnier du district doit fournir deux paires de souliers pour l'armée par décade.

12 germinal : Le district d'Arras doit fournir 110 000 livres de bois pour la commission des armes et du salpêtre

8 floréal : Par ordre du Comité de Salut public le district d'Arras doit fournir 300 chevaux et 150 chariots et conducteurs pour se rendre à Lille sous deux fois 24 heures pour livrer du fourrage pour l'armée. Ceux qui refuseraient ou fourniraient des chevaux incapables seront considérés comme ayant voulu entraver une mesure d'où peut dépendre le salut de l'Etat, ils seront dénoncés et livrés au tribunal révolutionnaire. Le district répartissait par commune le nombre des chariots et chevaux à fournir et les maires étaient responsables de la désignation des paysans réquisitionnés.

16 floréal : Le district doit fournir 20 000 quintaux de pur froment pour être convertis en biscuit pour le service de la marine... Le conseil général de chaque commune est chargé de recenser les quantités de blé, seigle, orge et scorion de chaque citoyen.

29 floréal : Le département du Pas-de-Calais est tenu de fournir 30 000 livres de lin pour la peinture des caissons d'Artillerie (Une partie de ces caissons et affûts de canon étaient fabriqués dans le collège d'Arras transformé en atelier d'armes).

19 thermidor : Réquisition de 167 000 quintaux de grain, dont 3/4 de froment, 1/4 en seigle et orge pour l'armée du Nord. District de Calais : 15 000 qx, Béthune : 32 000 qx, St-Pol : 36 000 qx etc.



Christian Lescureux

Deux lettres inédites d'Augustin Robespierre (I)

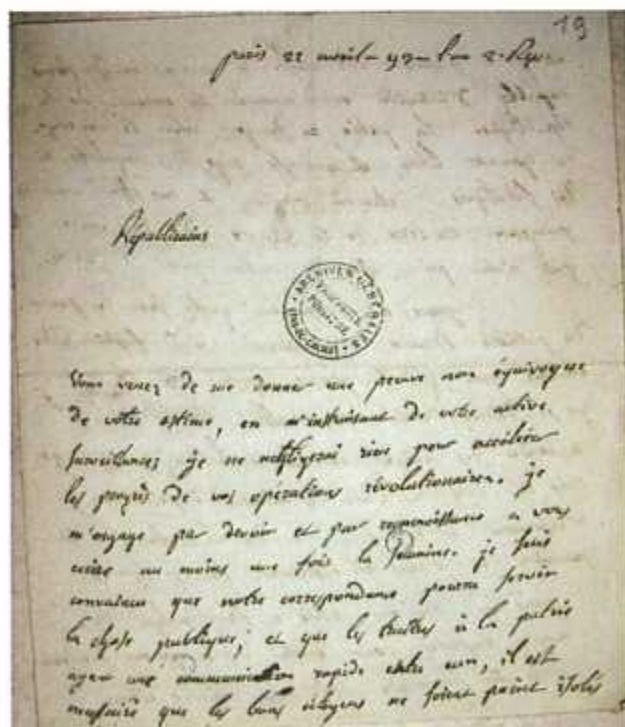
Ces deux lettres (1) ne figurent ni dans le tome III des « Œuvres de Robespierre » consacrées à sa correspondance ni dans le tome XI récemment publié. On en trouve cependant quelques extraits dans le livre qu'Alexandre Cousin vient de consacrer à Augustin Robespierre et Philippe Lebas (2).

Datées d'avril et de mai 93 elles sont toutes deux adressées au Comité de Surveillance d'Arras (3)

Nous publierons la seconde dans notre prochain numéro.

Paris 22-avril 93-l'an 2. Rep.

Républicains



Vous venez de me donner une preuve non équivoque de votre estime, en m'instruisant de votre active surveillance ; je ne négligerai rien pour accélérer les progrès de vos opérations révolutionnaires. Je m'engage par devoir et par reconnaissance à vous écrire au moins une fois la semaine. Je suis convaincu que notre correspondance pourra servir la chose publique, et que les traîtres à la patrie ayant une communication rapide entre eux, il est nécessaire que les bons citoyens ne soient point isolés et qu'ils présentent une masse de lumières et de forces capables d'intimider et d'anéantir les ennemis de la république. La patrie en danger relève le courage des hommes libres, l'aveugle rage des royalistes et de fanatiques s'éteindra bientôt et nos efforts communs purgeront la terre de la liberté, de tous ceux qui n'ont point assez de vertus pour l'habiter.

J'ignore en ce moment quels sont les pouvoirs du patriote Brune (4), je désirerais qu'ils fussent assez étendus pour opérer tout le bien qu'il désire. C'est un excellent républicain qui a rendu des services dans la révolution, et

qui, je crois, est toujours dans les mêmes dispositions. Je m'informerai de la latitude et de la nature de ses pouvoirs et je vous instruirai sur le champ.

Paris est toujours calme et fier, malgré les moyens employés pour exciter (ou inciter) des mouvements désordonnés dans cette immortelle cité. Les Parisiens éclairés sur les intrigues qui nous environnent dénoncent les traîtres et comme ces conspirateurs sont puissants ils emploient tous les moyens pour détourner les yeux de dessus leurs crimes et leurs conspirations, pour n'occuper la nation que de prétendues conjurations des Jacobins et de la commune de Paris, mais les Jacobins et la commune de Paris sont les amis de la république

C'est leur crime aux yeux des royalistes. La société des Jacobins est incorruptible par sa nature. Elle délibère en présence de quatre mille personnes, elle ne peut donc trahir les intérêts du peuple puisque la seule puissance est dans l'opinion du peuple. Lisez ce que j'ai dit à la tribune de la Convention (5) samedi dernier, si le moniteur l'a rendue exactement et vous aurez une idée des ennemis que nous avons à combattre.

Robespierre Jeune

1-Archives départementales du Pas-de-Calais cote : 4L/2

2-Deux météores dans la Révolution française : Augustin Robespierre, Philippe Lebas (Edition : Bérénice).

3-Le 21 mars 1793 la Convention décréta que chaque commune désignerait un Comité de surveillance de douze membres chargés d'établir la liste des étrangers se trouvant sur le territoire et, par la suite, de dresser la liste des suspects (et le cas échéant de les arrêter), puis de faire appliquer les lois révolutionnaires et les mesures de sûreté générale. Dotés de pouvoirs étendus, (ce qui n'alla pas sans certains abus) on les dénomma aussi Comités révolutionnaires.

4-Alors adjudant-général, à l'Etat-major de l'armée du Nord, le futur maréchal d'Empire Brune a écrit au Comité de surveillance d'Arras pour demander la libération de hussards alors détenus, dit-il par erreur. Il ne semble pas qu'il ait été aussi républicain que le pense alors Augustin car il sera bientôt proscrit par le Comité de salut public.

5-Le même jour Augustin écrit à son ami Buissart, avocat à Arras, une lettre où il parle du succès que lui a valu un discours à la Convention en faveur de la Commune de Paris violemment prise à parti par les députés girondins. La trahison de Dumouriez commandant en chef de l'armée du Nord passé à l'ennemi quelques jours plus tôt (le 5 avril 93) a encore exacerbé les tensions entre Girondins et Montagnards.

LE TROISIÈME BATAILLON D'ARRAS EN GUERRE EN VENDÉE (1793-1795)

Pour répondre à la levée de 300 000 hommes décrétée le 24 février 1793, le Pas-de-Calais fut tenu de fournir 6 891 volontaires (1). L'effort fut réparti entre les 7 districts du département. Celui d'Arras (la ville et la centaine de villages environnants) recruta 944 volontaires qui furent incorporés le 1^{er} vendémiaire (22 septembre 1793) ans le Troisième bataillon d'Arras.

Ils n'étaient pas en réalité tous vraiment volontaires (2) et pour obtenir dans chaque commune le contingent fixé par le district il fallait souvent procéder à la désignation par tirage au sort ou faire des collectes pour offrir au partant une compensation qui pouvait atteindre 100 à 300 livres. Ce qui explique le nombre de désertions. On en comptait déjà 17 en cours de route du 2 au 9 vendémiaire, et 57 au 30 brumaire après les premiers combats. Au total le bataillon compta 222 désertions, dont 181 la première année. Il arrivait que les déserteurs reviennent ensuite, de gré ou de force au bataillon. Il faut dire que les volontaires d'une même commune restaient incorporés dans la même unité et qu'il suffisait que l'un d'entre eux décide de rentrer à la maison pour que les autres le suivent. On voit ainsi désertir ensemble, la première année, 12 volontaires sur 15 de Rouvroy et 18 sur 25 de Gavrelle.

Sont en principe recrutés les hommes de 18 à 40 ans célibataires ou veufs sans enfants. La liste des engagés du bataillon d'Arras (3) fait apparaître qu'ils sont presque tous nés entre 1770 et 1775, c'est à dire qu'ils ont entre 18 et 23 ans. Rares sont ceux de 25 ans et plus le jour de l'enrôlement.

Ce bataillon fut envoyé combattre en Vendée où les paysans s'étaient, dès mars 1793, soulevés, notamment contre la levée en masse.

Dès le 10 vendémiaire an II (1^{er} octobre 93) le troisième bataillon d'Arras participait aux opérations sur Cholet, puis le Mans et Savenay et le 26 vendémiaire (sous les ordres de Kleber) à la victoire de Cholet sur les Blancs puis le 3 nivôse à celle de Savenay.

Le 12 prairial (31 mai 1794) le bataillon d'Arras est envoyé à la bataille navale d'Ouessant. Une partie du bataillon est expédiée dans les Antilles en renfort du bataillon du Pas-de-Calais qui combat à Saint-Domingue.

C'est en messidor de l'an III (juillet 1795), lors de la tentative de débarquement des émigrés à Quiberon que le bataillon d'Arras va connaître l'un de ses plus durs combats. L'Angleterre a fourni à l'armée royaliste : 9 vaisseaux de guerre armés plus de 200 canons et 210 bâtiments de transport chargés de 2 divisions de 4 000 émigrés et d'un millier de prisonniers faits lors du siège de Toulon, aidés sur la côte de 3 000 chouans en arme. Le général Hoche arrivé depuis

août 1794 à la tête de l'armée des Côtes, écrase l'assaut des royalistes en quelques jours. A Quiberon, le bataillon d'Arras, qui a été donné en exemple à toute l'armée, déplore 78 tués et 17 blessés. Ses pertes totales lors des différents combats s'élèvent 171 morts (18 % des effectifs). Pour la seule ville d'Arras on compte 69 tués sur 398 engagés.



La bataille de Cholet, 26 vendémiaire

un chemin creux, les Arrageois sont mitraillés à bout portant et leurs assaillants s'acharnent sur les blessés, leur tranchant les membres et bourrant les plaies de paille enflammée. Les femmes ouvrent les ventres avec des faucilles. Certains récits de la guerre de Vendée parlent de 200 cadavres mutilés. Ce déchaînement de violence fut mené en représailles contre le chef de bataillon, accusé d'avoir fait exécuter (par décision du Comité de Salut public) 750 prisonniers royalistes vaincus à Quiberon à qui Hoche aurait promis la vie sauve.



Christian Lescureux

- 1-Le Pas-de-Calais avait déjà levé plusieurs bataillons de volontaires, soit 1 722 hommes en 1791 et 1 166 en 1792.
- 2-Dans un article de la Revue du Nord (Le Nord et le Pas-de-Calais face à la création de l'armée nationale) de janvier 1993, Annie Crépin, de l'Université d'Artois écrit : « contrairement à la légende romantique qui vit longtemps un souffle épique emporter les volontaires, celui-ci est en core mesuré au mois d'août dans toute la France et même dans nos départements dont l'ennemi se rapproche dangereusement. »
- 3-Voir la liste des engagés du 3^{ème} bataillon aux Archives Départementales du PdC, cote 1J/2031

Amical rappel

De nombreux amis ont pensé à nous adresser leur cotisation 2012. Merci d'avance à ceux qui ne tarderont pas à le faire incessamment. Le montant reste au choix de l'adhérent sur la base de 8, 15 ou 30 euros (4€ pour les étudiants), à adresser par chèque au nom de l'ARBR aux Amis de Robespierre (ARBR), Maison des sociétés rue A. Briand 62000 Arras. Pour nos amis lecteurs de l'étranger, le code BIC de notre compte est : CMCIFR2A

La guerre de Vendée

Pour ceux qui s'intéressent aux affaires militaires, un site à explorer : http://recherche-archives.vendee.fr/archives/fonds/FRAD085_SHD_B

Une mise en ligne d'une partie des archives militaires de la guerre de Vendée. Ces archives proviennent du Service historique de la Défense. Sont entre autres disponibles des états de situation sur l'armée de l'Ouest d'octobre 1793 à juin 1794.

Jean-Jacques Rousseau à 20 ans Un impérieux désir de liberté

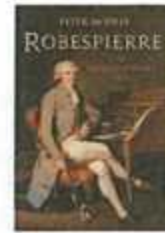
Claude Mazauric, historien spécialiste du XVIII^{ème} siècle et plus particulièrement de la Révolution Française, retrace les expériences de jeunesse de JJ Rousseau qui « lui ont inspiré des idées que l'œuvre de la maturité va approfondir et déployer », et qui marqueront si profondément la pensée de Robespierre (Ed. Au diable Vauvert - Coll. « A 20 ans : l'aventure de leur jeunesse »)



(*La société des égaux* de Pierre Rosanvallon, Ed. du Seuil : 22,50 €)

La société des égaux

L'historien et philosophe Pierre Rosanvallon poursuit sa réflexion sur la démocratie et la justice sociale. Il fait l'historique de l'idée d'égalité depuis 1789 jusqu'à nos jours. La 1^{ère} partie traite de la période de la Révolution Française, avec l'avènement de l'égalité politique et de la citoyenneté. Il y décrit aussi notre société actuelle où nous assistons à une explosion des inégalités économiques et sociales. Comment, selon l'auteur, à notre époque d'individualisme, refonder l'égalité ? Ce livre, certes exigeant, nous semble essentiel pour alimenter notre réflexion sur la question cruciale de l'égalité démocratique et sur la notion de société des semblables qui peut seule, en recréant du lien social, permettre à nos sociétés contemporaines de survivre à la crise du « vivre ensemble ».



Yale
University
Press

Robespierre, a revolutionary life

Membre de l'ARBR et lecteur de notre bulletin, Peter Mc Phee est titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université de Melbourne. Il s'attache dans ce livre à percer la personnalité de Robespierre en le situant résolument dans son contexte historique et réévaluant la réalité de la Terreur. (texte en anglais)

aux éditions HISTOIRE et COLLECTIONS du volume consacré aux
"GUIDES ET GARDES DES GENERAUX EN CHEF 1792-1815"

"Les guides, formés par les nécessités de la guerre auprès des états-majors (rôle d'escorte, de garde, de transmission) devinrent rapidement l'objet de la sollicitude des généraux, reflet du prestige militaire de leurs chefs et véritable garde prétorienne. Les guides seront présents dans presque toutes les armées de la République, du Consulat et de l'Empire, et pourtant ils sont aujourd'hui encore largement oubliés. Ils ont servi des chefs aux noms prestigieux. Partout où la République, puis l'Empire, plantèrent les drapeaux tricolores, ils étaient présents. Ce seizième volume répare l'injustice faite à ces soldats d'élite."

Texte de Didier DAVIN et illustrations d'André JOUINEAU. 16 euros.

Exposition : Arras sous l'Empire

En 2008, l'A.R.B.R a réalisé une exposition sous la direction de Christian Lescureux, permettant de connaître la vie du département et de ses habitants 20 ans après le début de la Révolution. Le matériel (25 panneaux plastifiés et un diaporama sur DVD) reste disponible, notamment pour les établissements scolaires.
S'adresser à amisderobespierre@orange.fr

Jean Jaurès

La monumentale *Histoire Socialiste de la Révolution Française* rédigée par Jean Jaurès fut éditée en fascicules puis en 4 gros volumes de 1900 à 1903. Robespierre y est de très loin le révolutionnaire le plus cité, étudié, commenté. Jaurès y examine avec minutie les idées et le rôle de l'Incorruptible qu'il considère comme le personnage le plus important de la Révolution. Pourtant, à côté de passages très élogieux, il émet quelquefois des critiques très acerbes. Jaurès conservait-il peut-être les préventions contre Robespierre qu'il avait lues dans Michelet et Aulard. Peut-être aussi, la nature si différente des deux hommes explique-t-elle le malaise ou l'incompréhension de Jaurès. Jean-Pierre Roux, dans son dernier ouvrage sur Jaurès écrit : « L'Incorruptible, si opposé et pourtant si proche, est vu au miroir de Jaurès. » Ces sentiments et jugements opposés, on les retrouve dans quasiment tous les textes où l'action et la personne de Robespierre sont étudiées. Jaurès fut-il injuste envers Robespierre, s'est-il montré d'une sévérité excessive ? A l'inverse, ses éloges étaient-ils justifiés envers le démocrate, le défenseur du peuple et l'organisateur du pouvoir révolutionnaire ? Nous avons reproduit quelques extraits parmi les plus importants. A leur lecture, vous pourrez y exercer votre propre jugement.

Jean-Claude Martinage

A l'Assemblée Constituante en 1789

« Robespierre, très concentré, très soucieux de sa dignité et de sa tenue, avait une fermeté d'idées et une ténacité à vouloir presque invincibles. Avec Buzot, Prieur, Roederer, Dubois-Crancé, Salle, il était l'extrême-gauche de l'Assemblée ; mais, bien plus que ses voisins immédiats, il avait la constance et l'esprit de suite [...] Il portait en lui une seule idée : la nation est souveraine; mais cette idée unique, il la suivait sans défaillance, sans restriction, jusqu'en ses conséquences extrêmes. Non qu'il fût délibérément républicain, il était monarchiste, au contraire, mais il n'était disposé à faire à la royauté aucun sacrifice du droit national; il tolérait le roi dans la mesure où celui-ci s'accordait avec la souveraineté de la nation [...] Mais pour que la nation soit souveraine, il faut que tous les individus qui la composent, si pauvres qu'ils soient, aient leur part de souveraineté. De là la tendance démocratique de sa politique [...] la souveraineté de la nation devient vite, dans la pensée de Robespierre, la souveraineté du peuple [...] Il avait beaucoup lu Jean-Jacques et il en était plein, mais il serait injuste de dire qu'il en était dominé. Rousseau n'avait présenté la démocratie que comme un idéal irréalisable aux grands Etats. Robespierre avait rejeté cette sorte de pessimisme social [...] Il n'était ni un utopiste, ni un esprit vague, mais un théoricien inflexible de la souveraineté nationale et de la démocratie. Dès les premiers jours, malgré le peu de crédit et même le peu d'attention que rencontraient d'abord sa pensée tendue

et sa parole aigre, il avait pris nettement position dans l'Assemblée, refusant au roi le veto suspensif, combattant la distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs, avertissant la Nation de se méfier des complots de l'aristocratie et de ne pas décourager par un modérantisme sévère la force populaire en mouvement... Robespierre avait pris position en avant de la Révolution, mais il était sur le chemin qu'elle devait suivre, il était sur la route que l'idéal du XVIIIe siècle traçait aux esprits ». (tome 1 p. 572-74)



en 1791

« En toute occasion, à l'occasion des contributions foncières, à l'occasion de la révision constitutionnelle, Robespierre revient à la charge; et à chaque fois, c'est avec une insistance et une ampleur croissantes qu'il demande le suffrage universel » (tome 1 p. 891) « Robespierre fut le théoricien fanatique de la démocratie ». (tome 1 p. 1104)

en 1792

« Les discours que Robespierre prononça contre la guerre aux Jacobins le 2 janvier et le 11 janvier 1792 étaient admirables de courage, de pénétration et de puissance [...] son action contre la guerre, si elle fut grande et noble, ne fut pas efficace. Mais quel sens merveilleux de la réalité, surtout quel sens des difficultés, des obstacles chez cet homme que d'habitude on qualifie d'idéologue, de théoricien abstrait ». (tome 2 p. 182)

suite p. 10

Et toujours la tentation de refaire l'Histoire ...

Le récent débat au Sénat sur la pénalisation de la négation du génocide arménien a donné l'occasion à un député MPF d'exprimer son souhait de déposer une proposition de loi pour la reconnaissance du « génocide vendéen de 1793-94 ». C'est oublier un peu vite qu'avant tout la guerre de Vendée est une guerre civile, qu'elle a tué autant d'un côté comme de l'autre, que c'est à Machedoul au printemps 93 qu'un attroupement de mécontents se transforme en massacre et donne le signal de la guerre. C'est oublier aussi que le mouvement paysan a été récupéré par l'aristocratie vendéenne qui a vu là le moyen d'affaiblir la révolution, déjà en difficulté aux frontières du pays. Mais l'essentiel n'est-il pas de tenter de discréditer la Révolution Française dans son projet de transformation sociale et politique de l'Ancien Régime ?



Le Massacre de Machedoul, huile sur toile de [François Flameng](#) (1856-1923) réalisée en 1884

Jean Jaurès (suite de la page 9)

La position sociale de Robespierre au printemps 1792

« Il distingue, dans le mouvement révolutionnaire, deux classes d'hommes : il y a d'un côté les riches, les possédants, qui se laissent bien vite gagner par l'égoïsme et qui ont peur de l'égalité. Il y a ensuite le peuple généreux et bon. C'est donc sur le peuple qu'il faut s'appuyer pour défendre et compléter la Révolution. Et la Révolution reconnaîtra ce service par l'égalité des droits politiques assurés à tous, par de bonnes lois d'assistance et d'assurance, par des mesures rigoureuses contre les accapareurs et agioteurs : mais elle ne touchera pas et ne laissera pas toucher à la propriété (lois agraires) [...] On dirait que la puissance de l'oligarchie bourgeoise qui a éliminé du droit de suffrage et exclu de la garde nationale armée le pauvre peuple, apparaît à Robespierre comme éternelle, tant sa colère est âpre et presque désespérée. Et pourtant ce peuple, qu'on opprime et qu'on avilit en lui refusant des droits accaparés par les riches, est la véritable ressource de la Révolution [...] Mais pourquoi ne pas prévoir une société où il n'y aurait plus des « faibles » ? Pourquoi considérer la richesse comme corruptrice essentiellement, au lieu de chercher à assurer la participation de tous aux forces et aux joies de la vie ? Quoi ! il apparaît à Robespierre que l'égoïsme de la propriété détourne les privilèges de la Révolution, leur fait perdre le sens des Droits de l'Homme, et il ne fait pas effort pour que la propriété elle-même, cessant d'être un privilège, se confonde pour ainsi dire avec l'humanité. Il semble considérer que « la misère » du peuple est la condition de son désintéressement [...] Faut-il décourager le peuple de prétendre à la richesse devenue commune et humaine ? On ne sait ; et Robespierre semble s'arrêter à une société aigre et



morose où la richesse croissante des uns ne sera pas abolie mais contrôlée et équilibrée par le pouvoir politique d'une masse défiante et pauvre. Il y a, dans toute la pensée de Robespierre, comme dans celle de Jean-Jacques, un mélange trouble et amer de démocratie et de christianisme restrictif. Son idéal exclut à la fois le communisme et la richesse, mais celle-ci est tolérée en fait comme une fâcheuse nécessité [...] Il y a, dans la pensée de Robespierre, un singulier mélange d'optimisme et de pessimisme : optimisme en ce qui touche la valeur morale du peuple, pessimisme en ce qui touche l'organisation égalitaire de la propriété » (tome 2 p. 465-73)

Après les défaites en Belgique en mars 1793

« Robespierre, à son habitude, fait la part du soupçon [...] Il faudra purger l'armée du venin aristocratique. Mais, le premier, en homme qui a le sentiment profond des responsabilités, il s'applique à prévenir la panique [...] Avec sa prudence et sa profondeur de calcul accoutumées, il se ménageait des issues en tous sens [...] Tout en se découvrant cette fois, par devoir patriotique et conscience révolutionnaire, comme Robespierre s'assure, à tout événement, une retraite ! C'est une tactique suspensive et habile, mais qui n'est permise qu'à ceux qui, comme Robespierre, conseillent, critiquent, moralisent, et ne s'engagent jamais à fond dans l'action précise, qui toujours est compromettante. On a dit qu'il y avait en Robespierre quelque chose de félin. Je suis tenté de dire qu'il marche en effet au bord des responsabilités comme un chat au bord d'un toit. Il côtoie l'abîme, il ne s'y précipite jamais ». (tome 5 p.344-45)

(à suivre)

Les manuscrits de Robespierre (suite)

Les collectivités territoriales directement concernées par la mise en vente des manuscrits de Robespierre et Philippe Le Bas au printemps 2011 ont activement contribué au maintien de ces documents sur le territoire national : le **Conseil Général du Pas-de-Calais** qui a apporté sa contribution au financement de l'achat, aura ainsi la possibilité d'utiliser ces documents pour tout projet concernant l'histoire de la Révolution dans le département. De même, la **ville d'Arras** met une copie des documents à la disposition du public sur support informatique, aux archives locales de la médiathèque. Rappelons également l'intervention énergique de quelques **élus régionaux** auprès du ministère de la culture, dont Jacqueline Maquet députée à Arras de la 1^{ère} circonscription du Pas-de-Calais.



La colonne Dampierre de Valenciennes

Auguste, Marie, Henri Picot, marquis de Dampierre, est né à Paris le 19 août 1756. Issu d'une famille de militaires, il est très tôt nommé officier dans le régiment des gardes françaises. Démissionnaire en 1780, Dampierre voyage. Il se rend notamment en Angleterre puis en Prusse dont il admire l'armée. Possédant une fortune considérable, il se retire ensuite dans ses terres à Dampierre (Aube) jusqu'à ce qu'éclate la Révolution.

Partisan des doctrines nouvelles, il reprend alors la carrière militaire. Aide de camp de Rochambeau en décembre 1791, colonel en février 1792, il participe à la bataille de Valmy. Rallié aux idées révolutionnaires, il a la confiance de ses soldats mais se heurte à ses chefs, notamment à Dumouriez, qui lui reprochent son caractère emporté et son insubordination. Il est le principal artisan par son audace de la victoire de Jemmapes. Se méfiant de lui, Dumouriez l'éloigne au moment où il passe chez les Autrichiens.

Dampierre dénonce la trahison de son chef, proclame ses convictions républicaines et se voit chargé de maintenir l'ordre dans une armée désorganisée par le passage à l'ennemi de son chef.

Désormais à la tête de l'armée du Nord, il n'a alors plus que 30 000 hommes face à des ennemis supérieurs en nombre. Il réussit cependant à s'emparer du camp de Famars le 15 avril 1793 mais il subit des pertes considérables en cherchant à dégager Condé-sur-l'Escaut.

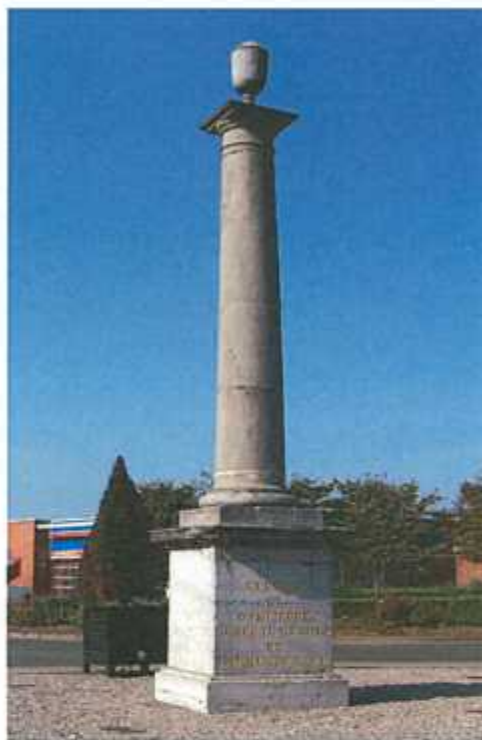
Le 6 mai, il hasarde une attaque générale. Deux ailes de son armée s'avancent, l'une du côté de Valenciennes, l'autre jusqu'à Quiévrain, en renversant tout ce qui leur est opposé; mais le centre ne peut soutenir le feu des batteries autrichiennes, et après de durs combats, Dampierre est réduit à se retirer pour ne pas être encerclé. Il attaque le lendemain la réserve autrichienne, retranchée dans le bois de Vicoigne près de Valenciennes et a des succès mitigés pendant la journée; le soir venu, il se met à la tête d'une de ses colonnes et a la cuisse arrachée par un boulet sur le territoire de Raismes... La retraite se fait en bon ordre mais Dampierre meurt le lendemain dans une maison située rue du Quesnoy à Valenciennes. Il est enterré le même jour à Aulnoy-lez-Valenciennes en présence de son frère, tandis que son cœur est inhumé dans l'église de Dampierre.

La Convention lui accorde les honneurs du Panthéon (décret de panthéonisation du 13 mai 1793). Mais, en janvier 1794, Couthon monte à la charge « pour que ce général qu'on avait cru d'abord patriote, qu'on reconnaît aujourd'hui pour un traître, ne soit plus confondu avec les amis et les défenseurs de la patrie ». Il faut toute l'énergie de Danton pour défendre la mémoire de Dampierre et obtenir l'ajournement de la motion (*)

Le corps de Dampierre est déplacé en 1836 sous une colonne, appelée « pyramide Dampierre ». Enlevée par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale, elle est restituée en 1955 mais déplacée pour des raisons de voirie. On constate à cette occasion que le corps du général est intact dans son uniforme et qu'il n'a jamais été placé au Panthéon. Replacé en 2001 sous l'édifice restauré au centre de la place qui porte son nom, le cercueil en plomb est alors mis dans un nouveau cercueil en chêne et il est procédé à la fixation du crucifix d'origine. La colonne reprend ainsi son lieu d'origine au centre d'un important carrefour.

Dr Michel CSANYI

On sait aujourd'hui que dans le cadre de sa série de tableaux sur le thème du martyr révolutionnaire, David avait envisagé de célébrer le général marquis de Dampierre, dont il avait fait quelques croquis préparatoires à une toile qui ne sera pas réalisée, le projet ayant été interrompu à l'annonce de l'assassinat de Marat.



(*) On peut s'interroger sur les arguments avancés par Couthon (non connus semble-t-il) pour accuser Dampierre, de même que sur les motivations de Danton pour protéger celui-ci. Si des lecteurs ont une explication à proposer, nous serions heureux qu'ils nous la fassent connaître.

CHARLES X L'EXECRABLE ROI DE FRANCE

En 1830, les Arrageois se réjouissaient de la chute du roi CHARLES X et décidaient de rebaptiser la rue Royale en RUE DU 29 JUILLET.

Est-ce pour se le faire pardonner qu'on va offrir à la ville de Robespierre le privilège de s'ébaudir devant le carrosse du sacre de sa Majesté ?

Ne manquons pas cette occasion de rappeler pourquoi ce triste sire fut si unanimement détesté : **c'est que le seul fait d'armes de ce monarque c'est d'avoir fait la guerre, aux côtés d'armées étrangères, contre les troupes de son propre pays.** Et si encore il y avait fait preuve de bravoure on pourrait lui concéder cette qualité, mais même pas.

Entré en lutte contre la France depuis 1792, il se garda bien de jamais courir le moindre danger. La seule fois où il partit à l'attaque, c'est en octobre 1795, à la proue d'une armada affrétée par les Anglais, pour aller conquérir la Vendée. Cantonné sur l'île d'Yeu il différa continuellement le moment d'attaquer pour finalement, un mois plus tard, et **sans avoir combattu**, repartir vers l'Angleterre, pendant que les troupes royalistes vendéennes, venues à sa rencontre se faisaient écraser. Il ne débarquera en France que près de vingt ans plus tard.

Ce futur Charles X (alors comte d'Artois), manifesta très tôt un fort penchant pour la débauche. Esprit borné, il cabalait contre le roi son frère, avec la faction des courtisans les plus réactionnaires. La vie dissolue qu'il mena lui valut d'accumuler 21 millions de livres de dettes, qu'il s'empessa d'oublier en fuyant le

royaume dès le surlendemain du 14 juillet 1789.

Réfugié à Turin, chez son beau-père, le roi de Sardaigne, le comte d'Artois vécut alors d'une rente annuelle de 7 000 livres octroyée par son frère Louis XVI.

En 1791 il partit à Coblenz, se mettre à la tête de la horde de 20 000 émigrés décidés à partir à la reconquête leurs privilèges. Il entreprit de visiter les têtes couronnées d'Europe à la recherche de subsides : c'est plus de 24 millions de livres qui lui furent versés pour faire la guerre contre la France. A l'été 1794, les défaites de ses

alliés Prussiens et Autrichiens, et la débandade de ses propres troupes face aux bataillons révolutionnaires, firent fuir le comte d'Artois vers l'Ecosse puis l'Angleterre.

En 1814, rentré en France « *dans les fourgons de l'étranger* » avec son frère Louis XVIII, il s'entêta à espérer un retour de l'Ancien Régime. Chef des ultras « *qui n'avaient rien appris* », c'est sitôt arrivé sur le trône (en 1824) que Charles X donna la mesure de son esprit obtus : il multiplia les ordonnances tellement impopulaires qu'il fut promptement renversé. La révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830) le réexpédia, cette fois définitivement, à l'étranger. Décédé en 1836 à Görtz, chez les Autrichiens, l'éphémère et piteux monarque, avait passé plus de la moitié de sa vie en terres hostiles à la France.

Christian Lescureux

A L'INITIATIVE DE ROBESPIERRE LE DECRET DU 25 BRUMAIRE AN II SUPPRIME LES LOTERIES

« Art. 1^{er} : Les loteries, de quelque nature qu'elles soient et sous quelque dénomination qu'elles existent, sont supprimées. »

C'est en 1539 que la loterie fut autorisée pour la première fois en France.

A Paris, des églises comme Saint-Roch, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève (futur Panthéon) furent construites grâce à des loteries, de même que le Pont-Royal ou l'Ecole militaire.

En 1776, Louis XVI supprima toutes les loteries au profit de la seule loterie royale, source de profits considérables pour l'Etat. Preuve s'il en est, la monarchie renforça son arsenal juridique allant jusqu'à envoyer aux galères tricheurs et faussaires.

Cette loterie royale était dirigée en 1789 par un intendant assisté de 12 administrateurs. Le tirage était fait en présence du lieutenant général de police et les gains touchés par les joueurs atteignaient 150 000 livres par an.

Le tiers état de Paris demanda, dans son cahier de doléances, la suppression des loteries « *comme contraires aux bonnes mœurs et funestes à toutes les classes de la société* ».

Les loteries suscitaient depuis longtemps de nombreux débats et de virulentes querelles entre d'une part les moralistes, les philosophes des Lumières ou les théologiens qui les considéraient comme de véritables arnaques générant accoutumance, vice, crime et pauvreté parmi les joueurs et d'autre part, les bénéficiaires du produit des loteries.

A l'instigation de Robespierre qui les jugeait immorales, les loteries furent supprimées par le décret de la convention du 25 brumaire An II (15 novembre 1793).

Mais le Directoire, toujours à court d'argent, recréa l'ancienne loterie royale à son profit sous le nom de Loterie de France le 30 septembre 1797.

Dr Michel CSANYI

Les Archives nationales conservent un pamphlet (« *Des loteries* », 1789) d'une virulence extrême et d'une grande finesse contre les loteries, dont l'auteur n'est autre que l'évêque d'Autun, Talleyrand... Ce qui est assez cocasse vue la moralité du personnage.

Assemblée Générale de l'ARBR
Samedi 31 mars 2012

Cher(e) ami(e),

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à l'Assemblée Générale de l'ARBR qui se tiendra
le **samedi 31 mars de 9h30 à 13h** à l'Office culturel d'Arras (61 Grand'Place)

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport d'activités
- Motion d'orientation
- Rapport financier
- Questions diverses (adoption de nouveaux statuts, montant des cotisations...)
- Renouvellement du Comité directeur

La fin de la matinée sera consacrée à un **débat** sur « la Révolution Française et la guerre », animé par Michel Csanyi et Christian Lescureux.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un **repas** au restaurant *le Montesilvano* (55 Grand'place à Arras) pour les participants qui le souhaitent (inscription ci-dessous). Participation : 20 € à régler sur place

Le Président de l'ARBR

✂



Bulletin réponse
à adresser pour le 26 mars SVP aux Amis de Robespierre
Maison des sociétés, rue Aristide Briand - 62000 Arras
(Si envoi par mail : à adresser exclusivement à
amisderobespierre@orange.fr)

Madame, Monsieur

- participera ne participera pas à l'Assemblée Générale du 31 mars 2012

- participera ne participera pas au repas

- fait ne fait pas acte de candidature au comité Directeur de l'ARBR : le Comité se réunit tous les trimestres. Il assure le fonctionnement de l'association, décide de ses activités, élabore le contenu du bulletin *l'Incorruptible*. Tout membre de l'ARBR, majeur et à jour de ses cotisations, peut se porter candidat à l'élection du Comité. **Ne peuvent être élus ou réélus que les membres ayant fait acte de candidature, par retour du présent bulletin-réponse.**

- donne pouvoir à
pour le / la représenter pour tout vote lors de l'assemblée

- Souhaite faire part d'une remarque, critique ou suggestion (qui sera présentée lors de l'assemblée en cas d'absence) :